



PESTE PORCINE AFRICAINE

Recommandations à suivre pour la saison de chasse 2018-2019



➤ Chasse au grand gibier :

- Se laver les mains avec du savon après la chasse sur le lieu de chasse.
- Avoir des vêtements et des chaussures dédiés à la pratique de la chasse, faciles à nettoyer, qu'on retire dès qu'on quitte le lieu de chasse.
- Encourager un nettoyage régulier, en période de chasse, de son matériel, chaussures, vêtements, voiture et chiens à l'eau savonneuse.
- Pour les territoires disposant de locaux de découpe et de chambre froide, le nettoyage courant à l'eau savonneuse doit s'accompagner d'une désinfection régulière (eau de javel à 3%, Septicid Nat® ou Virkon S®)

➤ Accueil de chasseurs voyageurs ou étrangers habitant ou passant à proximité d'une zone infectée :

- Leur demander de nettoyer leurs vêtements (machine à laver), chaussures, matériel, roues et bas de caisse avant de venir (eau savonneuse + virucide).
- Leur demander de ne pas venir avec leurs chiens.
- Leur demander de laisser leur véhicule sur les routes goudronnées et de se regrouper dans des véhicules des chasseurs locaux. Si un de leur véhicule devait malgré tout être utilisé, leur recommander qu'il soit passé en station de lavage automatique pour un lavage à l'eau savonneuse sous pression.
- Leur demander d'attendre 48 h entre une chasse chez eux et la chasse dans laquelle ils sont accueillis.

➤ Contrôle de la venaison après le tir

- Lors de l'éviscération :
 1. Contrôler l'état des ganglions (entre les poumons ou le long des intestins) :
Normal = taille petit pois / haricot - **Anormal = taille œuf de pigeon et plus.**
 2. Observer la rate : Normal = couleur rouge-violette - **Anormal = couleur noire, épaisse, boueuse et friable.**

Si suspicion maladie, conserver les viscères, isoler la dépouille et prévenir un agent de la FDCV ou de l'ONCFS.

➤ Si vous découvrez un cadavre de sanglier

- S'assurer en le retournant qu'il ne présente pas de lésion externe pouvant expliquer la cause de la mort (chasse, collision).
- Ne pas déplacer l'animal.
- Si suspicion maladie, contacter un agent de la FDCV ou de l'ONCFS.
- Nettoyer ensuite soigneusement ses vêtements (machine à laver), chaussures, roue de voiture, bas de caisse, pattes de chiens, siège de battue etc...
- Proscrire tout contact avec des élevages de porcs ou de sangliers dans les 48 h.



© D. GEST